

# INFOLETTRE

## MAI 2021

### PLU : Avis d'enquête publique

Par arrêté en date du 16 avril 2021, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PUYBEGON pour une durée de 30 jours consécutifs, **du mardi 25 mai 2021 à 9h00 au jeudi 24 juin 2021 à 17h00**.

Ledit projet de modification du PLU de PUYBEGON vise essentiellement :

- Inventaire des bâtiments susceptibles de pouvoir changer de destination
- Modification de zonage (pour prendre en compte une erreur matérielle, des nouveaux projets ou encore une activité non répertoriée)
- Modification de certaines orientations du règlement
- Correction d'éléments ponctuels.

Le dossier du projet de modification du PLU de la commune de PUYBEGON et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame le commissaire enquêteur et destiné à recueillir les observations du public, seront déposés et mis à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (le Lundi, Mardi, Jeudi 9h00-12h30/13h00-17h00, le Vendredi 9h00-12h00, le Samedi en semaine paire de 9h00 à 12h00) ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier d'enquête et l'avis d'enquête seront également publiés sur les sites internet de la commune de PUYBEGON : [www.mairie-puybegon.com](http://www.mairie-puybegon.com) et de la communauté d'agglomération ; [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr). Les pièces du dossier d'enquête publique pourront aussi être consultées à la mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [mairiedepuybegon@orange.fr](mailto:mairiedepuybegon@orange.fr)

Madame le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de PUYBEGON :

- **Le Mardi 25 mai 2021 de 9h00 à 12h30**
- **Le samedi 5 juin 2021 de 9h00 à 12h00**
- **Le Jeudi 24 juin 2021 de 14h00 à 17h00**

Le rapport et les conclusions motivés de Madame le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de PUYBEGON et sur le site internet de la commune de PUYBEGON : [www.mairie-puybegon.com](http://www.mairie-puybegon.com) et de la communauté d'agglomération : [www.gaillac-graulhet.fr](http://www.gaillac-graulhet.fr)

# Finances de la commune

## Projets à venir

Lors du dernier conseil municipal du 15 avril 2021, les conseillers ont dû statuer, comme chaque année, sur les taux d'imposition des taxes directes locales, le montant des subventions alloués aux associations et le budget prévisionnel de la commune.

Le débat a été ouvert par la fiscalité et le vote du taux des taxes, comme suit :

Les Taxes	Ancien Taux	Taux après réforme	Nouveau Taux
Foncier bâti	11.94%	41.85%	30.07%
Foncier non bâti	67.97%	67.97%	48.84%

### Ce qui a changé en 2021 ?

Cette année, en raison de la suppression de la taxe d'habitation, il convient de mettre en œuvre le nouveau schéma de financement des communes territoriales.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou des logements vacants non affectés à l'habitation principale reste perçu par la commune.

En revanche, jusqu'en 2023 le produit de taxe d'habitation pour les contribuables encore assujettis sur leur résidence principale est affecté au budget de l'État.

Afin de compenser à l'euro près la perte de produit, la part départementale de la taxe foncière est transférée aux communes.

Ainsi le taux voté par chaque commune est majoré du dernier taux 2020 voté par le conseil départemental.

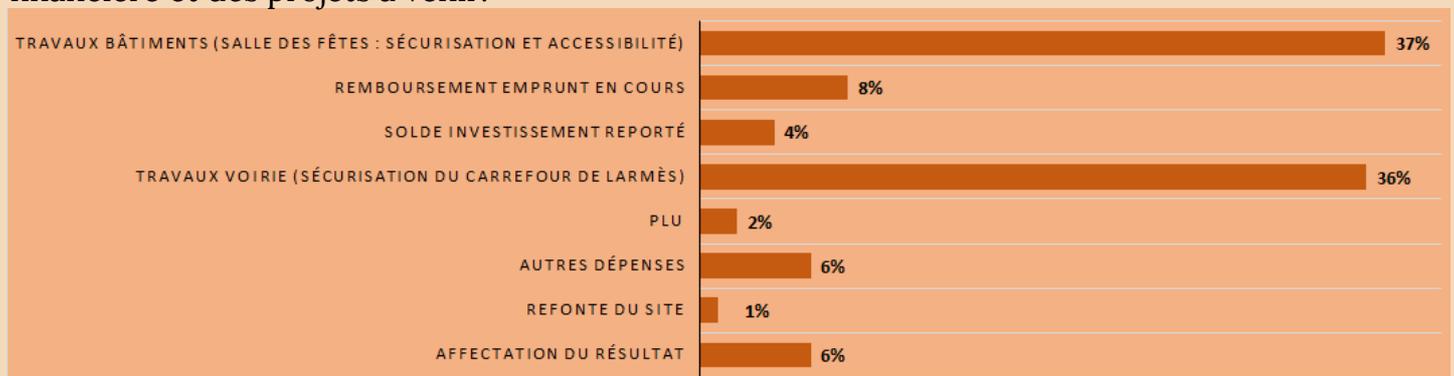
Un coefficient correcteur est ensuite appliqué afin de neutraliser les écarts et éviter ainsi que la commune ne soit surcompensée ou sous compensée.

En deçà de cette réforme, vient s'ajouter la fiscalisation de la compétence scolaire au profit de la communauté d'agglomération GAILLAC GRAULHET dont nous vous faisons part dans l'INFOLETTRE du mois de mars dernier.

Lors de la séance du 22 mars 2021, le conseil communautaire a décidé d'augmenter les taux du foncier pour assurer le financement des dépenses scolaires par le biais d'une ressource dynamique.

En contrepartie, un pacte financier doit être mise en place entre les communes et la communauté d'agglomération.

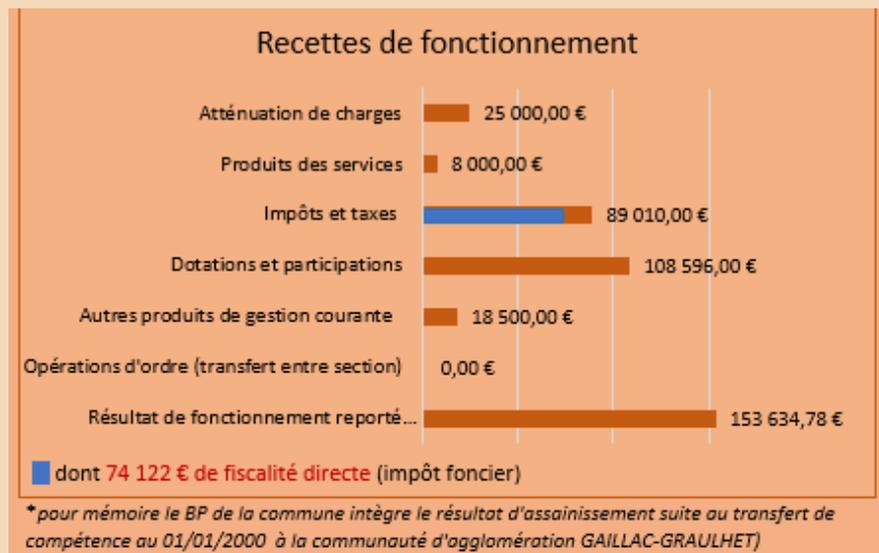
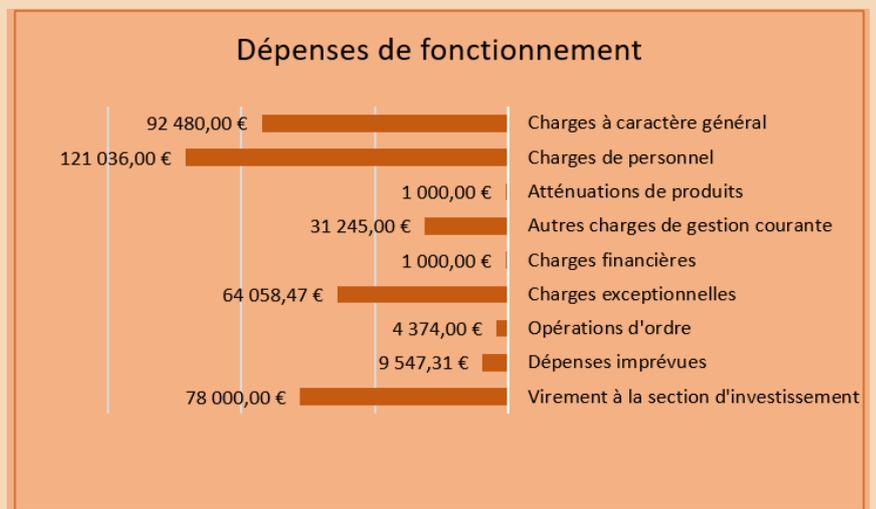
Dès lors, le vote du taux des taxes pour la commune a dû être fait aux vues de la situation financière et des projets à venir.



## Quelques chiffres

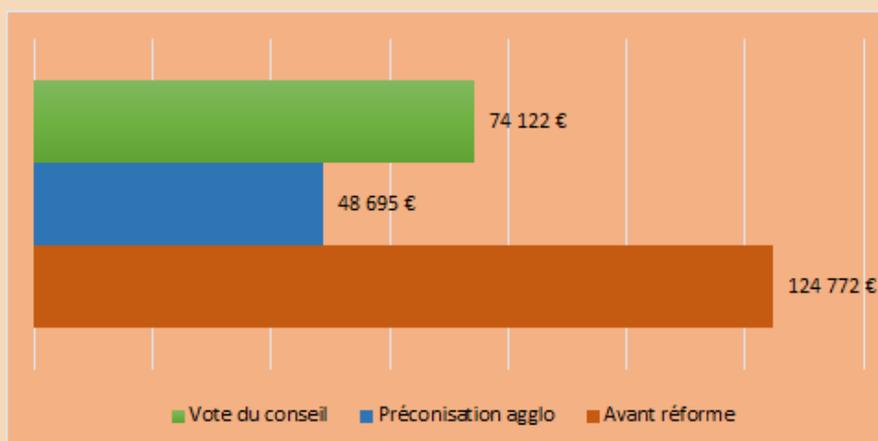
Plusieurs scénarios ont été envisagés, simulations à l'appui, afin d'envisager les impacts financiers de cette modification tant pour les administrés que pour le budget de la Commune.

La communauté d'agglomération préconisait un taux de 25,02% pour le foncier bâti et un taux de 40,63% pour le foncier non bâti.



Toutefois, et bien que conscient de l'impact, sur les revenus foncier, le Conseil municipal a souhaité minorer la baisse du taux de la fiscalité.

## Zoom sur le chapitre "Impôts taxes"



### Pourquoi ce choix, d'augmenter la fiscalité par rapport aux préconisations ?

N'oublions pas que Puybegon est une commune rurale et de fait ne possède que peu de ressources pour proposer de nouveaux équipements ou installations.

Parmi ces ressources, il y a :

- la fiscalité (30% des recettes de fonctionnement),
- les dotations de l'état (36% des recettes de fonctionnement), mais attention les dotations étant calibrées au regard des ressources fiscales de la Commune, elles sont susceptibles d'évoluer à la baisse.
- les revenus mobiliers (7% des recettes de fonctionnement)...

À ce jour, de gros projets nécessaires, sont lancés par la Commune et devraient voir le jour d'ici la fin de l'année comme :

- la mise en sécurité et accessibilité de la Salle des fêtes
- la sécurisation du Carrefour de Larmès

Ces deux projets cumulés mobilisent à eux seuls un budget conséquent de 130.000 €.



À cela s'ajoutent l'entretien annuel de la voirie et les diverses dépenses exceptionnelles.

Cette année certaines routes ont souffert des intempéries et plus particulièrement la route de la Marquié, qui a subi un affaissement suite à un glissement de terrain.

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée et refusée à ce jour.

Une grosse enveloppe financière sera nécessaire afin de pourvoir rétablir la circulation.

D'autres projets sont à venir comme la rénovation du parc de l'éclairage public à des fins d'économie d'énergie, la création d'un espace de jeux....

Nous sommes conscients de l'effort réclamé à chacun d'entre vous et comprenons les difficultés actuelles. Par ce biais, nous souhaitons pouvoir vous offrir progressivement un lieu de vie où « il fait bon vivre » tout en modernisant les équipements collectifs.



### Grand nettoyage de Printemps

C'est armé d'une grande patience, que Yannick, notre employé communal a décapé l'ensemble de la "Rue de la Mairie".

L'Église de Saint Sigismond est resplendissante au cœur de notre beau village.



### **INSCRIPTIONS ELECTORALES :**

La mairie sera fermée le long **week-end de l'Ascension**, néanmoins une permanence se tiendra le **vendredi 14 Mai de 10h00 à 12h00** afin d'assurer les inscriptions sur les listes électorales.